

Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 20 mars 2023
DEL-2023-11

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 40
- * de Représentés : 21
- * de Votants : 61 Pour : 61 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATESTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Gérard CASANOVA, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Roland LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Dominique MITRIDATI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre Jean STEFANI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. François BERNARDI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Alix GIOVANNONI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Etienne RAFFALLI.

Objet: M14: Acquisition de mobilier pour le futur siège de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca – Demande de subvention et plan de financement

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 20 mars 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13 mars 2023. L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Chambre d'agriculture à Vescovato, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président informe l'Assemblée délibérante qu'il serait souhaitable de faire l'acquisition de mobilier pour le futur siège de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.

Le coût de l'opération s'élève à **260 000.00 € H.T.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20230320-DEL2023-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Notification : 23/03/2023

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose de solliciter les aides financières de la Collectivité de Corse par le biais de la Dotation quinquennale et propose le plan de financement suivant :

Organisme	Taux (%)	Montant H. T
Collectivité de Corse - Dotation quinquennale	80%	208 000.00 €
Communauté de communes de la Castagniccia Casinca - Autofinancement	20%	52 000.00 €
TOTAL	100%	260 000,00 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement pour l'acquisition de mobilier pour le futur siège de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.
- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI